

RÉGION

BOURGOGNE

FRANCHE

COMTÉ

A NOUS 2 !

Géographie

Thème 2 : pourquoi et comment aménager
le territoire ?

Séquence 1 : aménager pour répondre aux
inégalités croissantes
entre territoires français, à toutes les
échelles.

Doc 1 P 270 et 2 P 271

Introduction : certains espaces sont mieux connectés aux réseaux que d'autres, c'est donc une injustice spatiale, et des aménagements doivent être réalisés pour améliorer cette situation.

Problématique : comment l'aménagement du territoire peut-il réduire les inégalités en France?

Aménagement : ensemble des actions et/ou des politiques mises en œuvre pour réduire les inégalités entre les territoires.

Territoire : espace vécu et approprié par ses habitants.

I) Le projet Paul-Morel : transformer un territoire pour réduire des inégalités.

A) Un projet avec de multiples acteurs.





Rue Baron Bouvier

Place au nouveau quartier
Paul-Morel !

FEDER : Fond européen de développement régional.

TE : le projet Paul-Morel a pour objectif de transformer un quartier. Pour cela différents acteurs à différentes échelles : local, départemental, régional (les collectivités territoriales) et européen vont participer au financement.

B) Quels aménagements et quels objectifs ?

Une résidence locale

Projet : 19 appartements permettront d'accueillir des familles dans ce nouveau quartier.



! Zoom

Maître d'ouvrage :
bailleur social Habitat 70.
Calendrier :
le permis de construire sera déposé dans les semaines à venir.

Les projets qui verront le jour en 2014 :

Une résidence privée

Projet : 30 appartements (en deux tranches de 15) seront proposés à la vente dans une résidence privée. Ces logements seront destinés à accueillir des familles souhaitant s'installer en centre-ville, à proximité de tous les services et dans un cadre exceptionnel.

! Zoom

Maître d'ouvrage :
la société Alter Immo, basée à Besançon.
Calendrier :
le chantier débutera début 2014.



Une résidence « Seniors »

Projet : elle offrira 35 appartements de tailles différentes à la location, aux seniors souhaitant se rapprocher des services offerts en ville.



! Zoom

Maître d'ouvrage :
groupe Cirmacl, filiale de Pertuy Construction et spécialiste de ce type de résidences, en collaboration avec Habitat 70.
Calendrier :
cette opération débitera dans quelques mois.

Une maison médicale

Projet : elle regroupera 12 professionnels de santé (médecins, infirmières, kinésithérapeutes...). Cet immeuble de bureaux accueillera également d'autres professions libérales.

! Zoom

Maître d'ouvrage :
la SCI Aristide-Brand achètera et réhabilitera les bâtiments de l'ancien laboratoire de l'hôpital, situés au sud-est du site.
Calendrier :
le permis de construire sera déposé début 2014.



Mixité fonctionnelle : diversification des fonctions d'un quartier. Elle permet de limiter les déplacements quotidiens.

Mixité sociale : diversification de la composition sociale d'un quartier pour lutter contre la séparation spatiale des habitants selon leur niveau de vie.

TE : le projet de la zone Paul-Morel a pour but la mixité fonctionnelle et sociale pour réduire les inégalités spatiales, tout en protégeant l'environnement. C'est un projet qui est amené à évoluer dans le futur.

C) Et dans le futur ? Comment réduire les inégalités ?

TE : la zone Paul-Morel comporte des espaces libres, qui seront utilisés dans le futur pour diversifier encore l'offre des services à la population. Il est envisagé d'installer un campus universitaire comportant certaines formations spécifiques.

II) A l'échelle de la France, comment réduire les inégalités entre les territoires ?

A) La région : un acteur majeur de l'aménagement du territoire.

Doc 1 P 277

TE : La région permet d'avoir une politique d'aménagement régionale cohérente, mais elle soutient également les initiatives locales. Pour s'intégrer dans la mondialisation, les nouvelles régions aident financièrement les territoires les plus fragiles pour réduire les inégalités.

Région : territoire administratif intermédiaire, dirigée par un conseil régional.



B) Quels sont les espaces en difficultés ?

Doc 1 P 278

C) Les aménagements du territoire français pour réduire les inégalités

- Les aménagements dans les aires urbaines pour assurer la mixité sociale : financement des rénovations de certains quartiers, les accès aux réseaux de transports améliorés (tramway, bus), plus d'emplois disponibles. (exemple Vesoul)

Doc 2 P 277

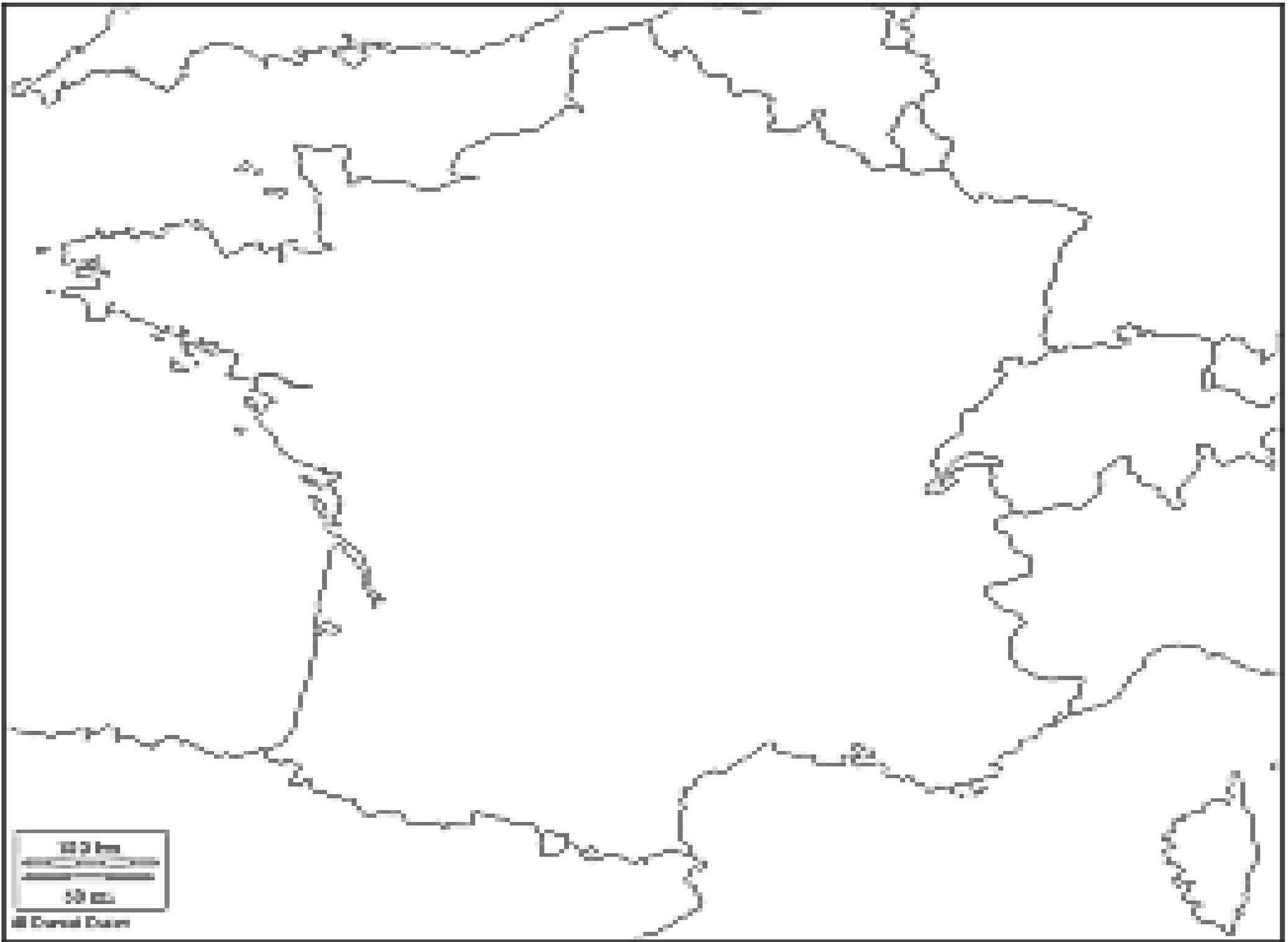
- Les aménagements dans les territoires ruraux pour améliorer le quotidien des habitants et l'attractivité des territoires ruraux qui sont en déprise, investissement dans le haut débit, prêt à taux zéro, les accès aux moyens de transports plus performants. (exemple les Cévennes)

Doc 3 P 277

- Les axes de communication se développent pour permettre une mobilité de toute la population. Le réseau autoroutier et les LGV se développent en étoile autour de Paris, pour qu'aucun lieu ne soit à moins de 45 minutes d'une autoroute ou d'une gare TGV. (exemple : l'A75 pour désenclaver le Massif central).

Conclusion :

Je retiens autrement P 281



© Crown Copyright